«IPhEB-Monthly» Juillet 2009 (publication octobre 2009)

Editeur responsable : Luc Vansnick, 11 rue Archimède – 1000 Bruxelles

Strictement réservé aux Administrateurs de l'IPhEB et au Comité directeur de l'APB – Ne peut être diffusé

Les tableaux ci-dessous proviennent de la base de données IFSTAT des fournitures pharmaceutiques remboursées par l'assurance obligatoire dans le cadre du système du tiers payant (voir aussi www.ipheb.be pour plus d'informations sur IFSTAT) Les données dans les tableaux ne concernent pas les services et les accessoires lors de la livraison d'oxygène ou les honoraires pour la délivrance de méthadone.
Les petits risques des indépendants sont inclus dans l'assurance obligatoire depuis le 1 janvier 2008, ce qui perturbe les séries chronologiques et rend la comparaison entre 2007 et 2008 moins évidente.
Légende : CI : coût INAMI - CP : coût patient - PP : prix public - NB : nombre de boîtes - DDD : defined daily dosis - A.O. : assurance obligatoire - rembref : remboursement de référence – G : génériques - C : copies

Ensemble des produits remboursés

DONNÉES GLOBALES		CI (mio)	CP (mio)	PP (mio)	NB (milliers)	DDD (mio)
2004		2.219,4	520,0	2.739,4	100.740,0	3.368,7
2005		2.211,0	517,6	2.728,6	99.268,1	3.314,8
2006		2.170,4	539,4	2.709,8	99.887,6	3.533,7
2007		2.308,2	556,9	2.865,1	103.953,0	3.767,1
2008		2.617,8	600,1	3.217,9	115.748,4	4.222,7
2009-05	salariés	199,5	44,4	243,9	8.559,9	347,1
	indépendants	18,2	3,9	22,1	794,9	30,9
2009-06	salariés	210,1	45,9	256,0	8.970,8	362,3
	indépendants	19,1	4,1	23,3	850,9	32,6
2009-07	salariés	201,9	42,2	244,1	8.515,7	346,0
	indépendants	18,8	3,8	22,6	820,1	31,9
Estimation 2009	global	2.711,4	603,2	3.315,2	117.129,7	4.594,4
Comparaison 2008	2009/2008	3,6%	0,5%	3,0%	1,2%	8,8%

DONNÉES PAR UNITÉ	DDD/NB	CI/NB	CI/DDD	CP/NB	CP/DDD	PP/NB	PP/DDD
2004	33,4	22,0	0,659	5,16	0,154	27,2	0,813
2005	33,4	22,3	0,667	5,21	0,156	27,5	0,823
2006	35,4	21,7	0,614	5,40	0,153	27,1	0,767
2007	36,2	22,2	0,613	5,36	0,148	27,6	0,761
2008	36,5	22,6	0,620	5,18	0,142	27,8	0,762
2009-05	40,4	23,3	0,576	5,17	0,128	28,4	0,704
2009-06	40,2	23,3	0,580	5,09	0,127	28,4	0,707
2009-07	40,5	23,6	0,584	4,93	0,122	28,6	0,706
Estimation 2009	39,2	23,1	0,590	5,15	0,131	28,3	0,722
Comparaison 2008	7,5%	2,4%	-4,8%	-0,7%	-7,6%	1,8%	-5,3%

Consommation par catégories ATC principales

ATC		PP (montant)		PP (part de marché)		DDD (nombre)		DDD (part de marché)	
		millions €	évolution	%	évolution	millions	évolution	%	évolution
A	TRACTUS GASTRO-INTESTINAL ET METABOLISME	342	7,1%	10,5%	1,0%	508	11,3%	11,4%	0,3%
B	SANG ET SYSTEME HEMATOPOIETIQUE	189	10,0%	5,8%	3,7%	263	183,8%	5,9%	155,9%
C	SYSTEME CARDIO-VASCULAIRE	806	5,2%	24,7%	-0,8%	1.834	7,9%	41,3%	-2,7%
D	PREPARATIONS DERMATOLOGIQUES	35	2,0%	1,1%	-3,8%	26	4,0%	0,6%	-6,2%
G	SYSTEME URO-GENITAL ET HORMONES SEXUELLES	78	-1,7%	2,4%	-7,2%	328	0,2%	7,4%	-9,7%
H	HORMONES SYSTEMIQUES, SAUF LES HORMONES SEXUELLES	81	5,0%	2,5%	-0,9%	155	6,7%	3,5%	-3,8%
J	ANTI-INFECTIEUX A USAGE SYSTEMIQUE	324	4,3%	9,9%	-1,6%	125	5,7%	2,8%	-4,7%
L	CYTOSTATIQUES, AGENTS IMMUNOMODULATEURS	337	14,1%	10,4%	7,7%	45	8,4%	1,0%	-2,3%
M	SYSTEME SQUELETTIQUE ET MUSCULAIRE	136	-2,1%	4,2%	-7,6%	242	4,8%	5,4%	-5,5%
N	SYSTEME NERVEUX CENTRAL	554	5,0%	17,0%	-0,9%	459	6,5%	10,3%	-4,0%
P	ANTIPARASITAIRES, INSECTICIDES ET REPELLANTS	1	7,8%	0,0%	1,7%	2	9,6%	0,0%	-1,2%
R	SYSTEME RESPIRATOIRE	308	7,2%	9,4%	1,1%	385	6,5%	8,7%	-4,0%
S	ORGANES SENSORIELS	39	6,3%	1,2%	0,2%	72	-2,6%	1,6%	-12,2%
V	DIVERS	27	-0,9%	0,8%	-6,5%	2	-0,1%	0,0%	-9,9%

Les données couvrent la dernière période de 12 mois (août 2008 à juillet 2009). Les évolutions sont calculées par rapport aux 12 mois précédents (août 2007 à juillet 2008). Les évolutions de plus de 5% en valeur absolue des parts de marché sont indiquées sur fond jaune.

Zoom sur l'expérience « Contraceptifs Jeunes »

Le 24 mars 2004 un arrêté royal a été proclamé fixant les conditions dans lesquelles le Comité de l'Assurance peut conclure des conventions dans le cadre d'un financement expérimental de contraceptifs pour les années 2004, 2005 et 2006. Cet arrêté devait entrer en vigueur le plus vite possible "*afin de réaliser la lutte contre les grossesses non désirées chez les jeunes par un meilleur accès aux moyens contraceptifs et pour améliorer le plus vite possible la prévention des maladies sexuellement transmissibles*" (comme le précise le texte de l'arrêté).

Notre attention se porte ici sur le premier objectif ; celui du meilleur accès aux moyens contraceptifs pour lutter contre les grossesses non désirées chez les jeunes. L'Art. 4 de cet AR, publié le 29 mars 2004 au Moniteur Belge, précise que l'intervention était fixée pour la période 2004-2006 sur la base d'une enveloppe budgétaire annuelle de 4.733.100 euros au maximum. Il s'agit ici d'une intervention spécifique dans le coût de l'achat de moyens contraceptifs par des femmes jusqu'à l'âge de 20 ans inclus, en sus de l'intervention prévue au sein de l'assurance obligatoire, comme précisée dans une liste en annexe de cet AR.

C'était le premier de 11 AR publiés à ce sujet jusqu'à présent.

Comme notre objectif ici est d'étudier l'évolution des dépenses de cette expérience, nous ne mentionnons que les autres arrêtés traitant des budgets prévus. Il s'agit des arrêtés du 29 janvier 2007 (MB du 13 février 2007), du 20 décembre 2007 (MB du 7 janvier 2008), du 29 juin 2008 (MB du 16 juillet 2008), et du 23 décembre 2008 (MB du 31 décembre 2008). En résumé, ces arrêtés fixent pour le financement expérimental de la contraception jeunes, un budget annuel de 4.733.100 euros pour les années 2004, 2005 et 2006 et un budget de 6.204.000 euros pour les années 2007, 2008 et 2009.

Si nous comparons ces enveloppes budgétaires aux montants enregistrés par la base de données Ifstat et si nous les représentons graphiquement, nous obtenons le premier graphique de la page suivante. Les données 2009 sont basées sur les données jusque à et y compris juillet. Comme la contraception ne connaît pas vraiment d'effets saisonniers, nous avons multiplié les dépenses de ces 7 mois par (12/7) pour obtenir une estimation de l'année complète. Celle-ci est plutôt une sous-estimation, parce qu'elle ne prend pas en compte la croissance – à prévoir ! - des derniers mois de 2009. Suivant le même raisonnement, nous avons multiplié le budget annuel de 2004 par (8/12), l'expérience ayant démarré en mai 2004.

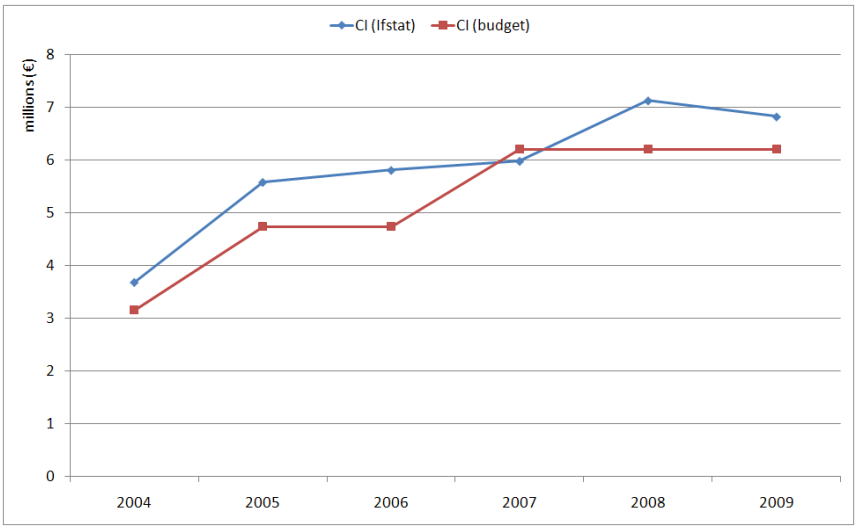

Ce graphique montre qu'en 2004, 2005 et 2006 les dépenses étaient plus élevées que le budget fixé. En 2007, les dépenses étaient un peu moins élevées que prévues. Mais, en 2008, les dépenses ont à nouveau dépassé le budget fixé. Il faut bien remarquer que le montant budgété en 2008 en 2009 est le même qu'en 2007, et que depuis le 1 janvier 2008 les petits risques des indépendants sont repris dans l'assurance obligatoire. Ce qui signifie que des jeunes indépendantes et les enfants d'indépendants peuvent aussi prétendre à l'intervention augmentée pour des contraceptifs dans le cadre de cette expérience.

L'expérience se place dans la lutte contre les grossesses non désirées et son objectif est de faciliter l'accès aux moyens contraceptifs chez les jeunes. Depuis la période de départ 2004-2006 elle a toujours été prolongée en attendant l'évaluation par le Comité de l'Assurance et l'élaboration d'une règlementation définitive pour la perpétuer.

Au moment du premier AR en 2004, la Commission Nationale d'Évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse préparait son rapport au parlement pour la période 2002-2003, dû en vertu de la loi du 13 août 1990. Dans ce rapport on peut lire qu'en 2002 il y eut 2849 interruptions de grossesse chez des jeunes jusqu'à 20 ans (inclus), et 2920 en 2003, ce qui donne une vague idée de l'ampleur du problème.

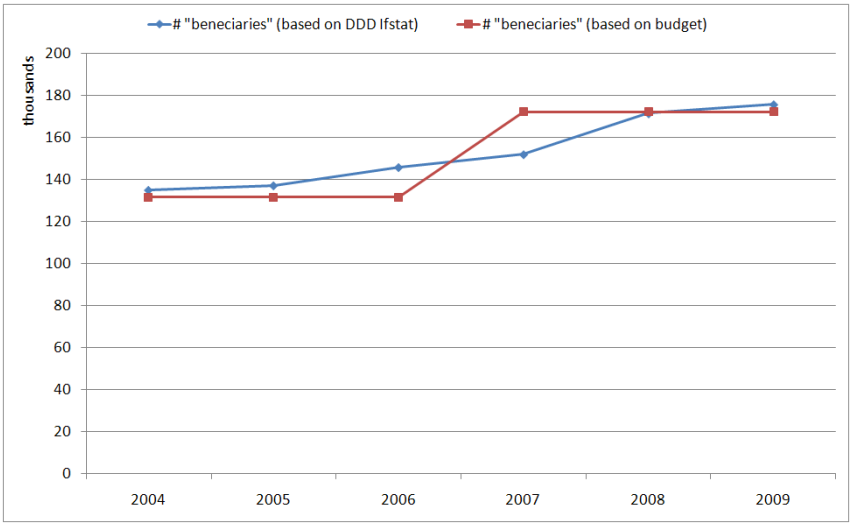

Comment obtenir aussi une estimation du nombre de jeunes qui bénéficient du projet ?

L'idée du législateur était de prévoir une intervention complémentaire de 3€ par mois et par jeune femme. La mise en œuvre, à l'intérieur des catégories de remboursement disponibles, réalise le mieux possible cet objectif. Ce qui veut dire qu'avec un budget de 4.733.100 euros on peut donner une telle intervention à 131.475 jeunes, et en augmentant le budget à 6.204.000 euros, on peut atteindre 172.300 jeunes.

Dans la classe thérapeutique des contraceptifs, le nombre de DDD permet une bonne évaluation du nombre de jeunes ayant bénéficié de l'intervention augmentée pour des contraceptifs.

Le deuxième graphique de cette page permet de comparer le nombre de bénéficiaires selon le budget, et le nombre de bénéficiaires estimé à partir du nombre de DDD dans les données Ifstat. Le graphique montre une croissance régulière d'environ 5% par année du nombre estimé de bénéficiaires. En 2008 ce nombre a évidemment augmenté plus par la reprise, déjà mentionnée ci-dessus, des petits risques des indépendants dans l'assurance obligatoire, qui a élargi la population des bénéficiaires potentiels aux jeunes indépendantes ou enfants d'indépendants. Et en 2009 on constate en effet à nouveau une croissance du nombre de bénéficiaires d'environ 5%.

Pour terminer et, à titre de comparaison, le petit tableau ci-contre comprend quelques données sur le nombre de femmes de x jusqu'à 20 ans (inclus) (source : beSTAT). Il donne une idée de la taille maximale de la population à laquelle l'expérience est applicable. Mais nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour faire une réelle évaluation de l'expérience.

	11 à 20	15 à 20	16 à20	17 à 20	18 à 20	19 à 20	20 à 20
2004	610.197	359.799	298.823	239.066	179.405	120.658	60.751
2005	613.983	363.786	302.021	240.727	180.550	120.267	60.800
2006	616.617	370.064	306.706	244.557	182.768	121.795	60.566
2007	619.347	377.415	313.134	249.413	186.756	124.207	62.325
2008	621.830	382.901	319.026	254.212	189.930	126.584	63.456

Dans le remboursement de référence :
Évolution par semestre des génériques & copies, médicaments bon marché ou chers

		CI					CP				
Période		en mio €	% du total	G ou C (% du rembref)	bon marché (% du rembref)	cher (% du rembref)	en mio €	% du total	G ou C (% du rembref)	bon marché (% du rembref)	cher (% du rembref)
2004-S 2		261,21	23,3%	32,3%	70,9%	29,1%	100,25	38,2%	26,3%	45,3%	54,7%
2005-S 1		290,30	25,6%	35,2%	71,3%	28,7%	103,78	41,5%	30,9%	48,3%	51,7%
2005-S 2		286,57	26,6%	34,7%	71,9%	28,1%	116,89	43,7%	30,1%	48,6%	51,4%
2006-S 1		320,31	29,2%	37,6%	78,7%	21,3%	127,67	47,1%	34,5%	55,6%	44,4%
2006-S 2		302,75	28,2%	38,2%	81,5%	18,5%	123,38	46,0%	33,7%	58,7%	41,3%
2007-S 1		335,22	29,4%	37,6%	83,6%	16,4%	132,32	48,0%	34,5%	60,8%	39,2%
2007-S 2		338,39	29,0%	38,1%	84,4%	15,6%	130,50	46,4%	35,4%	59,5%	40,5%
2008-S 1		366,49	28,3%	38,2%	84,6%	15,4%	141,36	47,3%	35,7%	59,3%	40,7%
2008-S 2		371,32	28,1%	38,9%	85,4%	14,6%	138,60	46,0%	36,7%	60,3%	39,7%
2009-S 1		415,72	30,9%	38,5%	86,5%	13,5%	152,37	51,2%	36,9%	63,0%	37,0%
2009-05	salariés	62,50	31,3%	39,1%	85,3%	14,7%	23,08	52,0%	37,3%	67,6%	32,4%
	indép.	5,47	30,1%	37,8%	83,9%	16,1%	2,02	51,4%	34,9%	64,5%	35,5%
2009-06	salariés	65,68	31,3%	38,9%	86,6%	13,4%	23,66	51,5%	37,9%	68,9%	31,1%
	indép.	5,79	30,3%	37,8%	85,3%	14,7%	2,10	50,9%	35,5%	66,0%	34,0%
2009-07	salariés	61,52	30,5%	39,4%	85,8%	14,2%	22,03	52,2%	37,9%	67,3%	32,7%
	indép.	5,55	29,6%	38,4%	84,4%	15,6%	1,99	51,9%	35,4%	64,0%	36,0%
		NB					**DDD**				
Période		en milliers	% du total	G ou C (% du rembref)	bon marché (% du rembref)	cher (% du rembref)	en mio	% du total	G ou C (% du rembref)	bon marché (% du rembref)	cher (% du rembref)
2004-S 2		17.809,44	35,1%	31,4%	56,8%	43,2%	653,16	38,4%	34,4%	58,6%	41,4%
2005-S 1		18.981,80	38,1%	35,2%	59,3%	40,7%	711,23	42,7%	39,3%	63,6%	36,4%
2005-S 2		20.616,35	41,6%	34,5%	60,9%	39,1%	769,93	46,7%	39,8%	66,1%	33,9%
2006-S 1		23.604,03	47,4%	38,0%	67,8%	32,2%	877,51	50,0%	43,8%	73,1%	26,9%
2006-S 2		23.426,19	46,8%	37,4%	72,0%	28,0%	923,43	52,0%	42,9%	78,1%	21,9%
2007-S 1		25.238,65	49,1%	37,7%	74,3%	25,7%	998,28	53,0%	43,1%	80,1%	19,9%
2007-S 2		24.897,95	47,4%	38,1%	74,3%	25,7%	1.003,22	53,3%	43,8%	78,6%	21,4%
2008-S 1		27.636,05	48,1%	38,4%	74,5%	25,5%	1.112,18	53,4%	44,6%	78,4%	21,6%
2008-S 2		27.728,52	47,6%	38,2%	75,8%	24,2%	1.162,64	54,3%	44,3%	80,3%	19,7%
2009-S 1		30.319,46	52,1%	38,0%	77,5%	22,5%	1.297,46	57,1%	43,1%	82,2%	17,8%
2009-05	salariés	4.572,09	53,4%	38,4%	76,2%	23,8%	199,53	57,5%	43,6%	81,0%	19,0%
	indép.	402,56	50,6%	36,3%	74,4%	25,6%	17,45	56,4%	40,8%	80,1%	19,9%
2009-06	salariés	4.686,87	52,2%	38,6%	77,8%	22,2%	208,19	57,5%	43,7%	82,8%	17,2%
	indép.	415,64	48,8%	36,4%	76,3%	23,7%	18,43	56,5%	40,8%	82,0%	18,0%
2009-07	salariés	4.384,76	51,5%	38,6%	76,5%	23,5%	199,02	57,5%	43,8%	82,3%	17,7%
	indép.	401,56	49,0%	36,5%	75,1%	24,9%	18,04	56,6%	40,8%	81,7%	18,3%